



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE
du Mercredi 26 Octobre 2016
à 18 h 00

27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize et le vingt six Octobre à 18 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER Maire.

La convocation a été établie et affichée le Jeudi 20 Octobre 2016.

PRESENTS:

Monsieur Frédéric SOULIER, Monsieur Christophe PATIER, Monsieur Jean-Marc COMAS, Madame Dominique EYSSARTIER, Monsieur Bernard LONGPRE, Madame Valérie TAURISSON, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Sandrine MAURIN, Madame Martine JOUVE, Monsieur Jean-Pierre VERNAT, Monsieur Jean-Pierre TRONCHE, Madame Marie-Josée JACQUET, Madame Agnès-Lilith PITTMAN, Monsieur Marc CHATEL, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur Philippe CLEMENT, Madame Sabine DELORD, Madame Fatima JACINTO, Monsieur Jacques VEYSSIERE, Madame Anissa LAKEL, Monsieur Franck PEYRET, Madame Sophie SEGUY, Madame Najat DELDOULI, Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Madame Carine VOISIN, Monsieur Alexandre BONNIE, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Monsieur Alain VACHER, Madame Martine CONTIE, Madame Patricia BORDAS, Monsieur Frédéric FILIPPI, Madame Chantal FERL MONS, Monsieur André PAMBOUTZOGLOU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	<u>Date Procuration</u>
Monsieur Philippe DELARUE	Madame Sandrine MAURIN	21/10/2016
Monsieur Jean SANTOS	Madame Dominique EYSSARTIER	21/10/2016
Madame Anne COLASSON	Monsieur Jean-Marc COMAS	24/10/2016
Madame Maryline MARTIG	Madame Carine VOISIN	17/10/2016
Monsieur Didier TRARIEUX	Madame Najat DELDOULI	26/10/2016
Madame Laurence BOISARD	Monsieur Christophe PATIER	24/10/2016
Madame Güler OZKAN	Madame Anissa LAKEL	26/10/2016
Madame Shamira KASRI	Monsieur Frédéric FILIPPI	25/10/2016
Madame Catherine GABRIEL	Madame Chantal FERL MONS	25/10/2016

ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE:

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Alexandre BONNIE pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEE N° 2 DU PLU - PRECISION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre VERNAT, Maire Adjoint

D'AFFICHAGE
/ 8 NOV. 2016

Accusé de réception en préfecture
019-211903109-20161102-27-261016-DE
Date de télétransmission : 02/11/2016
Date de réception préfecture : 03/11/2016

La commune de Brive a prescrit par délibération du 18 mai 2016 la révision générale de son PLU. Cependant, cette procédure étant longue, et identique à celle de l'élaboration, la commune souhaite engager une procédure de révision (« allégée ») au titre de l'article L153-34 du code de l'Urbanisme pour notamment rectifier des erreurs matérielles. En effet, les changements considérés ne portent pas atteinte à l'économie générale du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et permettent de répondre dans un délai raisonnable à des problématiques mineures mais néanmoins bloquantes issues principalement de procédures antérieures. Ils porteront sur :

- le règlement écrit (pièce 4.1 du PLU) : modification de l'article 7 des zones UEa afin de permettre l'implantation des annexes en limites de propriété ;
- le règlement graphique (pièce 4.2 du PLU) :

- emplacements réservés (ER) :

- ✓ les ER n°5, 11, 13, 36 et 37 sont à supprimer du fait de la réalisation des travaux, de l'acquisition des parcelles par la collectivité ou de l'abandon du projet,

- ✓ les ER 2 et 4 doivent être modifiés du fait de l'acquisition de certaines parcelles ou de l'évolution des projets,

- ✓ de créer un emplacement réservé (ER 40) rue Marguerite Genes pour un élargissement de voirie,

- ✓ correction d'une erreur matérielle : l'ER 10 a été levé entièrement lors de l'approbation de la procédure de révision simplifiée n°1 alors que seulement une suppression partielle était prévue,

- la rectification de 4 erreurs matérielles dans le règlement graphique (parcelles cadastrées DS 295, DO 416, CZ 480/481 et DN 139) issues des procédures précédentes,

- le déclassement d'un EBC pour rectifier une erreur d'appréciation de zonage lors de l'élaboration du PLU initial.

DATE D'AFFICHAGE

/ 8 NOV. 2016

Accusé de réception en préfecture 019-211903109-20161102-27-261016-DE Date de télétransmission : 02/11/2016 Date de réception préfecture : 03/11/2016
--

Il est proposé au conseil municipal de :

- prescrire la révision du PLU selon l'article L153-34,
- d'ouvrir la concertation pendant toute la durée de la procédure de révision.

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

- article sur la révision dans Brive Magazine,
- article dédié sur le site de la Ville de Brive (www.brive.fr).

Les moyens mis à disposition du public, indépendamment de l'enquête publique, sont les suivants :

- un registre à disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public,
- possibilité de rendez-vous en mairie avec l'adjoint délégué à l'urbanisme et un technicien.

Conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L132-7 et L132-9.

Les PPA définies ci-dessus seront invitées à la réunion d'examen conjoint du dossier.

Conformément à l'article R153-12 du code de l'urbanisme le conseil municipal arrêtera le projet de révision et tirera le bilan de la concertation.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera publié dans un journal diffusé dans le département.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



Jean-Pierre VERNAT

DATE D'AFFICHAGE
/ 8 NOV. 2016

Accusé de réception en préfecture
019-211903109-20161102-27-261016-DE
Date de télétransmission : 02/11/2016
Date de réception préfecture : 03/11/2016